NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/218
10 mars 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DE LA REPRÉSENTANTE SUPPLÉANTE DU COSTA RICA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Vice-Ministre aux relations extérieures et au culte du Costa Rica une lettre datée du 15 janvier 1998 attestant que Mme Ana Patricia Chaves a été nommée Représentante suppléante du Costa Rica au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs en bonne et due forme.

98-06072 (F) 100398 100398